

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022**

**DELIBERATION N°2022.00064**

**ENTREE EST DE LA METROPOLE A RIVE-DE-GIER - CONTRAT D'ASSISTANCE  
A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL CAP METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 février 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 66

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,  
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,  
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,  
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

**RECU EN PREFECTURE**

Le 15 février 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220210-D2022000640

DATE D'AFFICHAGE :15 février 2022

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022**

### **ENTREE EST DE LA METROPOLE A RIVE-DE-GIER - CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL CAP METROPOLE**

Par délibération du 13 février 2006, le Conseil de Communauté a retenu le site « Entrée Est de l'agglomération » à Rive-de-Gier comme site stratégique de Saint-Etienne Métropole. Le site a été déclaré comme site d'intérêt communautaire par une délibération du Conseil de Communauté du 25 juin 2012, puis confirmé comme opération d'aménagement d'intérêt métropolitain par délibération du Conseil Métropolitain du 03 octobre 2019.

Par délibération du 25 octobre 2012, la Communauté d'Agglomération Saint-Etienne Métropole a chargé la SPL Cap Métropole via un mandat d'études, de faire procéder à des études de faisabilité technique et financière, de programmation et de composition urbaine en son nom et pour son compte dans le cadre d'un mandat d'études. Celui-ci a fait l'objet de 3 avenants.

En 2019 les études de programmation ont été lancées dans l'objectif d'élaborer un plan guide. Par ailleurs, les données d'entrée ont un peu évolué pour notamment élargir le périmètre d'études au nord.

Le Comité de pilotage du 09 décembre 2021 a validé le plan guide proposé par l'équipe de programmation, mettant ainsi un terme à la mission de Cap Métropole dans le cadre dudit mandat d'études.

Durant la période 2022-2024 où des actions préparatoires au démarrage du projet d'aménagement pour l'Entrée Est de la Métropole – ex-Verrerie à Rive-de-Gier vont se poursuivre, Saint-Etienne Métropole souhaite disposer d'un appui afin de pouvoir garder une vision globale du site et du projet d'une part, et de traiter diverses thématiques particulières au besoin d'autre part.

Pour cela, Saint-Etienne Métropole a sollicité Cap Métropole afin de disposer d'un appui à travers la mise en place d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Les missions confiées à la SPL Cap métropole sont les suivantes :

- Accompagnement dans le suivi de la requalification foncière du site et dans les actions de démolitions et dépollution conduites par l'EPORA

L'EPORA dispose d'une convention opérationnelle avec Saint-Etienne Métropole sur le site de l'ancienne verrerie qui l'ont conduit de longue date à engager de façon active des démarches d'acquisitions foncières, et, plus récemment des actions de démolition sur un site dense et fortement impacté par différentes contaminations.

Sur sollicitation de la Métropole, Cap Métropole pourra être amenée à apporter son concours sur la relecture de programmes de travaux rédigés par l'EPORA afin de vérifier leur compatibilité avec le projet d'aménagement envisagé et de trouver des solutions

d'optimisation financière et opérationnelle pour ledit projet d'aménagement. La SPL pourra également être mobilisée pour des réunions relatives à ces thématiques.

- Accompagnement dans le suivi du traitement du risque inondation et dans les actions inhérentes

Le site de l'ancienne verrerie est situé en zone rouge du PPRi, ce qui a conduit Saint-Etienne Métropole à engager plusieurs études depuis de nombreuses années en vue de diminuer voire de supprimer ce risque.

Sur sollicitation de la Métropole, Cap Métropole pourra être amenée à apporter son concours aux services de Saint-Etienne Métropole en charge des rivières et de l'aménagement opérationnel, afin de vérifier la compatibilité des actions engagées avec le projet d'aménagement envisagé et de trouver des solutions d'optimisation financière pour ledit projet d'aménagement. La SPL pourra également être mobilisée pour des réunions relatives à ces thématiques.

- Appui à la maturation du projet et à la précision du programme

Les actions de maîtrise foncière, de démolition, de dépollution, de réduction du risque d'inondation doivent se poursuivre sur les prochaines années (prévisionnellement jusqu'en 2024). Ce temps sera mis à profit pour permettre une maturation du projet sur des champs techniques (circulation, ENR, sécurité, études géotechniques,...) et programmatiques.

Sur sollicitation de la Métropole, Cap Métropole pourra être amenée à apporter son concours aux services de Saint-Etienne Métropole en charge de l'aménagement opérationnel, afin de rédiger des cahiers des charges pour des prestations d'études diverses, assurer des analyses d'offres et concourir au pilotage de certaines de ces missions.

- Appui au montage administratif du projet et au suivi général

En parallèle de l'ensemble des démarches pré-opérationnelles évoquées ci-dessus, Cap Métropole pourra apporter un appui à Saint-Etienne Métropole dans le montage administratif en vue du passage à la phase opérationnelle :

- Pour la réalisation d'un projet de bilan financier prévisionnel dépenses / recettes,
- Pour la préparation du montage juridique opérationnel.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'une durée maximale de deux ans, est estimée au maximum à 24 jours de responsables de projet par an et à 18 jours d'assistance opérationnelle par an. La mission confiée à Cap Métropole n'excéderait pas 2 ans et son montant total serait plafonné à 50 000 € HT sur deux années.


**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage à confier à Cap métropole dans le cadre de l'opération Entrée Est de la Métropole – La Verrerie à Rive-de-Gier,**
- **fixe à 50 000 € HT (ou 60 000 € TTC) sur deux années, le montant maximal de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,**

- la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 82 des budgets 2022 et suivants.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU